



1/ Demande de temps partiel 2014 / 2015 :

Les demandes de temps partiel pour l'année scolaire 2014-2015 doivent être déposées auprès des chefs d'établissements avant 6 décembre 2013. Les imprimés à remplir (demande sur autorisation et demande de droit) sont à récupérer auprès du secrétariat de votre établissement.

Seules exceptions à ce délai : les collègues qui obtiendront une mutation au mouvement intra académique auront la possibilité de déposer une demande auprès du chef d'établissement de leur nouvel établissement dès que leur affectation sera connue en juin 2014.
[lire la suite...](#)

2/ Avancement d'échelon c'est : [ICI](#)

3/ RAPPEL : mutations « INTER »



Notre guide spécial « mutations inter-académiques » est paru.

Pour le consulter ou le télécharger, c'est : [ICI](#)

Consulter le BO, s'inscrire aux réunions d'information du jeudi 21 novembre 2013 à Aix (collège Arc de Meyran à Aix) soit de 10 h à 12 h soit de 14 h à 16 h : [ICI](#)

4/ Candidatures pour la Polynésie française, Saint-Pierre et Miquelon

Mutations en Polynésie : Le dossier de candidature électronique doit être complété en ligne sur le site SIAT du 12 novembre 2013 au 22 novembre 2013

(cf. Bulletin officiel n°41 du 07 novembre 2013) rubrique « concours, emplois et carrières », puis « personnels enseignants ») [voir BO](#)

Consulter le site de la DES (Direction des Enseignements Secondaires à Tahiti) [ICI](#)

Consulter la liste des postes susceptibles d'être vacants en Polynésie : [ICI](#)

Mutations à St Pierre et Miquelon du 2 au 15 décembre 2013 [voir BO](#)